




# CONDITIONS DES VOLS À L'ARRIVÉE EN GUADELOUPE

MESURES APPLICABLES À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020

ARRIVÉE EN GUADELOUPE	MOTIFS DE DÉPLACEMENT	TEST PCR / ANTIGÉNIQUE	DOCUMENTS À PRÉSENTER À L'EMBARQUEMENT	MODALITÉS À L'ARRIVÉE
 <p>DEPUIS LA FRANCE HEXAGONALE</p>	<p>Pas de motif impérieux.</p> <p>Interdiction d'embarquer en l'absence de test préalable et de l'attestation sur l'honneur</p>	<p><b>Obligatoire</b></p> <p>avant le vol pour tout passager de onze ans et plus</p> <p>&gt; En l'absence de test préalable et de l'attestation sur l'honneur, interdiction absolue d'embarquer et <b>refoulement</b></p> <p><b>Port du masque dans les aéroports et dans l'avion</b></p>	<p>Attestation sur l'honneur (<i>modèle disponible sur le site de la préfecture de Guadeloupe ou par le transporteur aérien</i>)</p> <p>Test PCR négatif <b>ou</b> Test antigénique négatif de moins de 72h</p> <p>&gt; Interdiction absolue d'embarquer en cas d'absence de test négatif et de l'attestation sur l'honneur. À défaut <b>refoulement</b></p>	<p>Distribution d'informations sanitaires et recueil des attestations.</p> <p>&gt; Refoulement à l'arrivée en l'absence de test et prise en charge par la compagnie (contrôles Préfecture/DDPAF/ARS)</p>
 <p>DEPUIS SAINT-MARTIN ET LA MARTINIQUE</p>	<p>Motif impérieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'ordre personnel ou familial ;</li> <li>- de santé relevant de l'urgence ;</li> <li>- d'ordre professionnel ne pouvant être différé.</li> </ul> <p><b>Sauf transit entre Saint-Martin et Paris</b></p>	<p><b>Martinique</b> : Pas de test obligatoire</p> <p><b>Saint-Martin</b> : <b>Obligatoire</b></p> <p>avant le vol pour tout passager de onze ans et plus à compter du 4 novembre</p> <p>Test PCR négatif de moins de 72h, à défaut, Test antigénique négatif de moins de 48h (sauf transit et aller-retour de &lt;48h depuis la Guadeloupe vers Saint-Martin)</p> <p><b>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</b></p>	<p>&gt; Motif impérieux à justifier : Déclaration sur l'honneur accompagnée d'un document justificatif (contrat de travail...) <i>Modèle sur le site de la préfecture</i></p> <p>&gt; Les compagnies aériennes sont tenues de prendre la température des passagers avant embarquement, en provenance de la Martinique et à destination de la Guadeloupe.</p>	<p>Contrôle à l'arrivée et verbalisation en cas de non-respect et/ou de non présentation du document justificatif</p>
 <p>DEPUIS LA GUYANE</p>	<p>Pas de motif impérieux.</p>	<p>Pas de test obligatoire</p> <p><b>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</b></p>	<p>Aucune pièce demandée à l'embarquement</p>	<p>Aucune.</p>